



Jeudi 26 novembre 2020

Communiqué de presse de FRACTURE

Projet d'élargissement de l'A46-Sud à 3 voies : FRACTURE saisit la justice

FRACTURE qui fédère les associations veillant au respect de l'environnement de 28 communes du Sud-Est lyonnais, vient de saisir le Conseil d'Etat, la plus haute juridiction française.

Sa démarche est de vouloir faire annuler la décision de la Commission Nationale du Débat Public qui vise à autoriser l'Etat et Vinci Autoroutes du Sud de la France (ASF) à lancer une concertation en vue de l'élargissement de l'A46-Sud à 3 voies.

FRACTURE met en avant que le contexte a beaucoup changé, puisque l'Anneau des sciences ainsi que le projet A45 ont été abandonnés, et que le déclassement de l'A6/A7 a été mis en chantier sans avoir de projet(s) alternatif(s) en face pour absorber ou supprimer le trafic de transit actuellement dans Lyon. Dès lors, la 3^{ème} voie de l'A46-Sud deviendrait le seul exutoire que l'État prescrive, et ce n'est pas acceptable.

La Fédération FRACTURE considère qu'un débat public à la bonne échelle, c'est-à-dire qui intègre tous ces abandons de projets, est nécessaire pour bien repenser la mobilité de la Métropole de Lyon et de son agglomération. Penser pouvoir traiter les problèmes du trafic routier de l'ensemble de l'agglomération lyonnaise seulement par le projet d'élargissement de l'A46-Sud relève de l'irresponsabilité de l'Etat.

En choisissant une simple concertation ciblée uniquement sur l'ajout d'une 3^{ème} voie de l'A46-Sud, l'Etat traite donc les problèmes de mobilités de l'agglomération lyonnaise par le petit bout de la loupe, alors que le rapport Duron, --qui avait été validé par l'Etat en février 2018--, avait pourtant recommandé d'avoir désormais une vision globale des mobilités dans l'agglomération lyonnaise.

FRACTURE demande que l'élargissement de l'A46-Sud soit donc intégré dans un véritable débat public sur le périmètre de l'ensemble du bassin de vie lyonnais, et qu'il traite de l'ensemble des mobilités tous modes confondus, sachant qu'ils sont étroitement liés.

A signaler enfin : le site internet ASF Vinci de présentation de la consultation publique A46-Sud annonce d'entrée de jeu qu'aucune alternative ne sera étudiée, or ceci est en parfaite contradiction avec le code des transports et le code de l'environnement. Une telle concertation ne va pas dans le bon sens pour diminuer efficacement et durablement la pollution dans le Sud-Est lyonnais alors que ce secteur est déjà trop fortement impacté et qu'il devrait au contraire être protégé car soumis au Plan de Protection de l'Atmosphère.

Pour mémoire, FRACTURE et LES AMIS DE LA TERRE avaient déjà saisi le Conseil d'Etat il y a deux ans contre le gouvernement français, l'enjoignant « à prendre toutes les mesures nécessaires pour améliorer la qualité de l'air, rapidement et efficacement. ». L'injonction du Conseil d'Etat a été prononcée.

*FRACTURE est une fédération d'associations du Sud-Est lyonnais.
Elle dénombre 28 communes réunies en associations locales,
qui militent pour le respect de l'environnement
et celui des populations impactées en région par les infrastructures routières et ferroviaires*